Lille (59) : nouvelles révélations sur le lycée musulman Averroès, l’État refuse de rétablir son contrat avec notamment des liens présumés avec la mouvance fériste et des financements litigieux

10/09/2026 à 23h30



L’État refuse de rétablir le contrat d’association du lycée musulman Averroès de Lille. De nouveaux éléments apparus dans le dossier ont conforté la préfecture du Nord dans sa décision de maintenir l’établissement hors contrat, après près de trois années de bataille administrative et judiciaire.

La préfecture met notamment en avant des **liens présumés avec la mouvance des Frères musulmans**, ainsi que les relations entretenues avec plusieurs personnalités ayant gravité autour de l’établissement. Le dossier comporte également la question des financements provenant du Qatar : **plusieurs millions d’euros auraient bénéficié au lycée Averroès et au Centre islamique de Villeneuve-d’Ascq**.

Les relations financières entre ces différentes structures sont également au cœur des interrogations de l'État. Plusieurs responsables du Centre islamique de Villeneuve-d'Ascq ont été condamnés en 2025 pour abus de confiance dans une affaire concernant notamment des prêts et abandons de créances. Le préfet du Nord a par ailleurs effectué, en mars 2026, **un signalement au parquet de Lille portant sur certains mécanismes financiers**.

Le conflit remonte à décembre 2023, lorsque l'État avait décidé de rompre le contrat d'association du lycée. Le tribunal administratif de Lille avait annulé cette décision en avril 2025, considérant notamment que plusieurs griefs n'étaient pas suffisamment établis. Mais cette victoire judiciaire a été remise en cause en juillet 2026 par la cour administrative d'appel de Douai pour un motif procédural, sans nouvel examen du fond du dossier.

Le lycée Averroès conteste les accusations portées contre lui et dénonce depuis plusieurs années un acharnement administratif. L'établissement a effectué sa rentrée 2026 sans contrat avec l'État.

Le Figaro